

Fresque de la Montagne

Licence et conditions générales d'utilisation

V 19.05.2026

1. Origine, coordination, portage de l'outil et du réseau d'animateur·ices liés à l'œuvre collaborative

La Fresque de la Montagne, c'est :

- **Un historique** : un projet né en 2021 autour d'un collectif d'acteur·ices issus de différents massifs montagneux, un premier prototype réalisé en 2023, une version de l'atelier finalisée pour les Alpes en 2025, des adaptations en cours pour les massifs des Pyrénées, du Jura et les Alpes Suisses
- **Une œuvre collaborative** : 34 contributeur·ices, plus de 80 bêta-testeur·ses, 32 relecteur·ices scientifiques pour la version alpine
- **Une équipe de coordination** composée de Maëlys Bernot, Nicolas Boillot, Juliette Dané et Gwladys Mathieu
L'équipe de coordination est composée des personnes ayant animé l'ensemble du processus de construction de l'outil et assuré l'élaboration et la rédaction de l'ensemble des contenus. L'équipe de coordination assure l'amélioration continue de l'atelier, l'actualisation des contenus, la formation des animateur·ices et le transfert de l'atelier sur les autres massifs montagneux.
- **Une structure porteuse de la fresque et de l'animation de la communauté d'animateur·ices** : **Educ'alpes**, réseau d'éducation à la montagne alpine
Educ'alpes supporte financièrement la mise à disposition et le développement de la Fresque de la Montagne : support logistique (page web, hébergement en ligne, liste de discussion, matériel de jeu), mise à disposition de temps salarié pour l'animation de la communauté d'animateur·ices et le développement de l'outil (recherches de financement, transfert de l'atelier aux autres massifs, etc.)

Pour citer les auteur·ices : « **Educ'alpes et le collectif Fresque de la Montagne** ». La liste nominative des auteur·ices ayant participé à l'œuvre de collaboration est disponible sur ce [lien](#).

2. Licence



L'atelier est mis à disposition des animateur·ices formés sous licence Creative Commons CC BY-ND 4.0 :

- **Paternité** : vous devez de citer les auteur·ices lors de son utilisation, c'est-à-dire **Educ'Alpes et le collectif Fresque de la Montagne**.
- **Pas de modification** : il n'est pas autorisé de modifier l'atelier sans l'accord de l'équipe de coordination

3. Conditions générales d'utilisation

En animant l'atelier Fresque de la Montagne, **vous vous engagez à respecter ses conditions générales d'utilisation.**

- **Droits d'utilisation :** Utiliser la Fresque de la Montagne (son nom, le logo et le matériel mis à disposition) suppose d'avoir été au préalable formé à son animation par l'équipe de coordination ou une personne ayant reçu l'habilitation pour le faire (cf. paragraphe 6). Toute utilisation en dehors de ce cadre n'est pas autorisée et devra faire l'objet d'une demande spécifique à l'équipe de coordination.
- **La qualité d'animateur ou animatrice** de la Fresque de la montagne :
 - est accordée aux personnes qui ont suivi la formation à l'animation sous réserve qu'elles se soient enregistrées comme animateur·ices, aient accepté les conditions d'utilisation et aient reçu confirmation de leur enregistrement.
 - suppose d'utiliser la version la plus à jour du matériel disponible en ligne (pensez à vérifier de temps en temps que vous avez la dernière version ;)
 - est valable tant que la personne figure dans la base de données des animateur·ices, est inscrit.e sur la liste de discussion mail dédiée et utilise la dernière version du matériel fourni dans le kit d'animation en ligne
 - est perdue en cas de demande de désinscription à la liste mail fresque-animateurs@listes-educalpes.fr et/ou à la base de données des animateur·ices. Cette demande entraîne la perte du droit d'accès à l'espace numérique des animateur·ices de la Fresque de la montagne et le cas échéant, le déréférencement dans l'[annuaire public des animateur·ices](#), accessible via le site internet [C'est chaud pour les Alpes !](#)
- **Confidentialité :** le matériel de jeu est mis à disposition sur un espace dédié en ligne via un lien d'accès informatique reçu après enregistrement comme animateur·ice. Ce lien d'accès est uniquement diffusé aux personnes formées à l'animation de la Fresque de la Montagne. Sa diffusion n'est pas autorisée au-delà. Une diffusion non autorisée de l'accès au matériel d'animation entraînera la perte des droits d'utilisation de la Fresque de la montagne en tant qu'animateur·ice.
- **L'animation de l'atelier Fresque de la Montagne est commercialement libre :** les personnes formées à son animation peuvent animer l'atelier de manière bénévole ou rémunérée. Une [grille de tarifs indicatifs](#) est fournie aux animateur·ices.

Il n'y a pas de système de reversement en cas d'animation payante. Vous avez cependant la **possibilité de [faire un don](#) à Educ'alpes pour participer au développement de la fresque.**

L'ensemble du matériel de la Fresque de la montagne, dont les photos et les illustrations, est protégé par le droit d'auteur. Toute utilisation du matériel en dehors du cadre d'une animation Fresque de la montagne doit faire l'objet d'une demande préalable. **Toute reproduction du matériel à des fins commerciales est interdite.**



- **Suivi des ateliers dans le temps** : l'animateur-ice s'engage à remplir le [compteur d'ateliers](#) lorsqu'il ou elle réalise une animation. Ce suivi du nombre d'atelier réalisés permet de valoriser la Fresque de la Montagne auprès des utilisateurs ou financeurs, de se doter d'indicateurs pour le nombre de personnes informées des effets du changement climatique en montagne et d'évaluer l'expérience d'animation acquise par les animateur-ices.

4. Règles de communication autour des ateliers

L'utilisation du matériel de la Fresque de la montagne et son animation suppose :

- De respecter la **charte graphique de l'outil** (polices, logo, couleurs)
- D'afficher systématiquement le **logo de l'outil pédagogique** sur l'ensemble de vos supports de communication

La charte graphique, le logo ainsi que ses déclinaisons par couleur et par massif sont disponibles sur l'espace en ligne des animateur-ices.

5. Échanges entre animateur-ices et équipe de coordination

- **L'adresse de correspondance** avec l'équipe de coordination est : fresque-montagne@educalpes.fr
- **L'inscription à liste de discussion** fresque-animateurs@listes-educalpes.fr est obligatoire. Elle permet de se tenir informé.e des évolutions de l'atelier, relayer les demandes d'animation, échanger entre animateur-ices. Merci de ne pas surcharger cette liste et privilégier pour toute question individuelle l'adresse : fresque-montagne@educalpes.fr
- **Des supports de présentation** de la Fresque de la Montagne sont à votre disposition : [page internet](#), dossier photos, ...
- **Les animateur-ices peuvent annoncer leur atelier** sur le site <http://chaud-pour-les-alpes.fr>. Pour cela, se créer un compte sur le site puis saisir un formulaire événement/formation (rubrique [actualités](#)) → les ateliers apparaissent dans l'agenda et sur la page de la Fresque de la montagne
- **Un annuaire des animateur-ices en ligne**, régulièrement actualisé par Educ'alpes
- Une [boucle Telegram](#) pour échanger entre animateurs

6. Formation des animateur-ices

La formation à l'animation est assurée par les membres de l'équipe de coordination.

Cas particulier pour la transmission de l'atelier en interne :

Afin de vous permettre d'être suffisamment nombreux à pouvoir intervenir au sein de votre structure, **un animateur ou une animatrice formé-e et suffisamment expérimenté-e peut à son tour former ses collègues en interne**. Pour cela, le **processus** est le suivant :

- **Avoir animé au minimum 5 ateliers** (pour acquérir de la pratique et avoir été confronté à suffisamment de situations d'animation)
- **Réaliser un entretien** (visio) avec 2 membres de l'équipe de coordination autour du projet : vision, motivations, attentes réciproques... pour **valider le projet de formation en interne, son périmètre (qui, sur quel massif) et la capacité à former**
- **Inform**er l'équipe de coordination **des formations internes prévues en amont**
- Informer ses collègues des conditions d'utilisation de la fresque et leur faire remplir le formulaire post-formation
- **S'engager à transmettre** à l'équipe de coordination **la liste et les coordonnées des personnes formées** pour qu'elles soient intégrées à la base de données et la listes de discussion des animateur·ices.

Quelques précisions :

- La transmission de l'atelier en interne ne peut pas donner lieu à une prestation, elle est dispensée à titre gratuit pour les bénéficiaires
- La transmission n'est destinée qu'aux bénévoles actifs et salariés de la structure à l'échelle locale (sont par exemple exclus : les fédérations, les réseaux ...).
- Suite à la transmission, seuls les membres de l'équipe de coordination peuvent valider l'ajout d'un nouvel animateur ou d'une nouvelle animatrice

7. Amélioration de l'atelier

Vos retours sont les bienvenus pour continuer à améliorer l'atelier et les ressources à disposition des animateur·ices : un petit mail ou un coup de téléphone pour nous signaler ce qui ne va pas, vos difficultés, vos besoins, vos suggestions, vos idées d'amélioration !

Pour toute question, information : fresque-montagne@educalpes.fr